

Le château de Bouillancourt-en-Séry, tiers-lieu de patrimoine rural,

et la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

*dans le cadre du programme de résidences-mission initiées à des fins d'éducation
artistique et culturelle « Artiste Rencontre Territoire »*

lancent un

APPEL À CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION

« *En remontant la Bresle...* »

***Du paysage aux usages : pratiques et imaginaires
environnementaux d'un fleuve***

MAI-JUIN 2026

SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA BRESLE - Blangy-sur-Bresle, Gamaches,
Oisemont, Bouillancourt-en-Séry, L'Épinoy, Soreng, Monchaux-Soreng, Ansennes,
Bouttencourt, Harcelaines, Maisnières.

Cadre, contexte et intentions globales

Les intentions du projet

Le projet "*En remontant la Bresle...*", mené par le Château de Bouillancourt-en-Séry, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, répond à de nombreux enjeux culturels, sociaux et économiques du territoire. Il s'agit de déployer, au sein de communes situées en « zone France ruralités revitalisation », un programme ambitieux d'expérimentation artistique, à destination des habitants des communes de la vallée de la Bresle. Ce projet de résidence-mission s'inscrit dans la continuité d'une action mise en place par le Château de Bouillancourt-en-Séry, labellisé « Fabrique de territoire » en 2023, qui entend répondre par son offre de services, sa gouvernance partagée, son réseau d'acteurs locaux, son ouverture et son modèle économique hybride, aux enjeux des transitions environnementales, sociales et économiques du territoire au sein duquel il s'inscrit.

Le dispositif de résidence-mission « artiste rencontre territoire » est un outil facilitant la rencontre et les échanges entre des artistes, des acteurs du territoire et des habitants. Il contribue à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances et à étoffer une dynamique d'appropriation collective du patrimoine de la vallée de la Bresle par la rencontre avec un artiste, sa démarche artistique et la création conjointe de gestes artistiques.

La résidence mission sera pilotée par l'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry en étroite collaboration avec ses partenaires.

Contexte

La Bresle prend sa source à Abancourt, dans l'Oise, et traverse au long de ses 72 kilomètres un espace marqué par un sous-sol crayeux qui aboutit à son aval aux falaises du Tréport, caractéristiques du paysage côtier de la région. Ces caractéristiques géologiques ont

favorisé la culture de plantes exigeantes en calcaire (blé, orge, luzerne) et fournissent aux bâtisseurs d'abondantes ressources, traditionnellement utilisées pour les soubassements. Influençant les modes de vie, ces conditions environnementales ont directement façonné le paysage cultivé et bâti de la région.

Le fleuve continue par ailleurs de jouer le rôle nourricier qu'est le sien depuis l'Antiquité, égrenant sur ses berges activités de pisciculture et pêches de loisir. La Bresle abrite ainsi de nombreuses truites de mer et constitue l'un des rares cours d'eau du territoire français accueillant encore des migrations de saumons atlantiques. Forte de cette diversité biologique, la vallée de la Bresle est classée site Natura 2000 depuis 2015.

Frontière naturelle entre les provinces romaines de Belgique et de Lyonnaise, elle délimite à partir du XI^e siècle le comté de Ponthieu du duché de Normandie. De cette frontière historique subsistent des traces, et notamment un réseau de forteresses médiévales dont le château de Bouillancourt-en-Séry fait partie intégrante. De nos jours, la Bresle délimite les départements de la Somme, en Hauts-de-France et de la Seine-Maritime, en Normandie.

Aujourd'hui, bien plus qu'une séparation, le fleuve représente un axe de circulation majeur et un élément central du dynamisme économique de la région. Dès le XIX^e siècle, la vallée de la Bresle constitue un axe de communication privilégié pour desservir les stations balnéaires naissantes de la côte d'Albâtre. Aujourd'hui encore, cet héritage contribue au rayonnement touristique de la région.

Cet espace poreux génère donc des usages et des représentations diverses, dépassant largement une séparation arbitraire entre les régions.

En suivant le cours de la Bresle, le projet de résidence-mission a pour ambition d'interroger la place du fleuve dans les dynamiques de son environnement et de son territoire.

Il implique d'envisager simultanément ses dimensions géographiques, historiques, sociales et environnementales.

Ligne de partage autant qu'axe de continuité, il exerce un rôle de frontière tout en constituant une interface structurante entre territoires, ici, entre les Hauts-de-France et la Normandie. Cette position invite à interroger la manière dont les paysages fluviaux se définissent, se transforment et s'inscrivent dans les pratiques ordinaires des habitants comme dans les représentations qu'ils en élaborent. Les usages du fleuve – depuis les activités industrielles et les moulins qui ont marqué son histoire jusqu'aux pratiques actuelles comme la pêche – éclairent les interactions durables entre sociétés humaines et milieu naturel, tout comme l'histoire des aménagements révèle la profondeur de l'empreinte anthropique sur son cours. Les enjeux environnementaux contemporains, notamment liés à la gestion de la ressource et à la biodiversité, renforcent la nécessité de considérer le fleuve comme un système complexe, au croisement des savoirs et des pratiques. Ce projet de résidence-mission invite aussi à interroger la manière dont les paysages se construisent – paysages observés, habités, imaginés – et comment les sociétés y inscrivent leurs usages et leurs récits. Enfin, les imaginaires associés aux espaces fluviaux, qu'ils relèvent du passage, de la limite ou de la ressource, constituent un matériau particulièrement fécond. La résidence-mission entend ainsi ouvrir un espace d'expérimentation où l'étude sensible du fleuve et de son environnement devient un vecteur de réflexion sur l'histoire, les usages, les identités et les futurs possibles de la vallée de la Bresle.

La Bresle imprime un contraste profond entre les paysages intimes et dynamiques des vallées et ceux vastes et étendus des plateaux. De cette apparente rupture procède le rôle de frontière historique joué par le fleuve. Depuis l'époque romaine, il fait en effet office de frontière entre des espaces constamment redéfinis. La Bresle représente pourtant une artère majeure des mobilités humaines et économiques de la région. Il constitue ainsi bien davantage un lieu de rencontre que de rupture entre les hommes, les marchandises et les espaces. La résidence-mission pourra questionner cette tension entre espaces représentés et espaces vécus en explorant les usages passés et contemporains du fleuve et les enjeux d'appartenance dans cette vallée à la dimension frontalière équivoque.

Il s'agit donc d'aborder les questions environnementales autour du fleuve pour lui-même et des plateaux crayeux qu'il traverse, interrogeant les usages et les représentations qu'en tirent les habitants et habitantes de la vallée de la Bresle.

Échelle de la résidence :

Si la résidence-mission se déploie le long de la Bresle, elle se concentre sur une approche ultra-locale, à partir de la portion du fleuve qui relie les communes de Gamaches et de Blangy-sur-Bresle, traversant les communes de L'Épinoi, Soreng, Monchaux-Soreng, Ansennes, Bouttencourt, Bouillancourt-en-Séry, et les communes présentes sur le parcours du bras de la Bresle, La Vimeuse, comme les communes d'Hélicourt, Harcelaines et Maisnières.

Enjeux

Dans ce contexte, le territoire de la vallée de Bresle peut constituer un terrain fécond pour une réflexion autour de la notion de frontière en tant qu'espace fédérant des usages et des représentations multiples. Il s'agit d'expérimenter les différentes façons de vivre le fleuve, ses berges et sa vallée, mais aussi les différentes représentations qui leur sont associées. Au-delà de la Bresle et de son cours, la résidence-mission a pour objectif de proposer une réflexion sur l'ensemble de l'environnement de la vallée et des dynamiques qui le traversent, à travers l'expression artistique et dans une dynamique de rencontre avec les habitants et les acteurs du territoire.

Ainsi, la résidence-mission pourra se déployer autour des thématiques et interrelations suivantes :

- Les effets du fleuve sur la structuration du territoire, agissant en tant que frontière tout autant qu'interface.
- Les usages passés, présents et futurs du fleuve,
- La notion de « paysage », paysages observés, habités, imaginés
- La diversité du vivant, autant du point de vue de la faune et de la flore, que des pratiques humaines, et à la manière dont ces dernières cohabitent, ou non.

- Les modes d'appropriation du fleuve et de son environnement par les habitants, ainsi que leurs imaginaires,
- L'empreinte humaine sur la vie du fleuve, sur l'histoire de son aménagement, sur le patrimoine bâti, sur le concept de « ressource »,
- Les regards portés sur le fleuve et sa vallée,

Cadre de la résidence-mission

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La présente résidence-mission s'inscrit dans le programme « Artiste Rencontre Territoire » (ART) pour favoriser la rencontre entre les disciplines, les artistes, les professionnels et les habitants.

Une résidence-mission repose :

- sur une grande disponibilité de l'artiste – résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels (acteurs culturels, du champ social...), en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs,...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.
- Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, dans ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique au profit d'actions co-construites, légères et éphémères, voire impromptues.

A propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission une artiste/ou collectif d'artistes professionnels de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire d'action rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible et répondant à la singularité de cette résidence et à ses attendus.

L'artiste retenu est invité à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec l'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Le périmètre d'intervention

La résidence-mission s'inscrit dans un cadre territorial local et interrégional, structuré autour des communes de Blangy-sur-Bresle (2800 habitants), Gamaches (2400 habitants), Oisemont (1134 habitants) et Bouillancourt-en-Séry (538 habitants). Ce territoire se distingue par sa singularité administrative et géographique, s'étendant sur deux régions distinctes (Normandie et Hauts-de-France) et trois intercommunalités différentes : celle, interrégionale, « Aumale – Blangy sur Bresle » qui réunit Blangy sur Bresle et Bouillancourt-en-Séry, celle de « Somme Sud-Ouest » à laquelle Oisemont appartient, et celle de la communauté de communes des Villes Sœurs, à laquelle appartient Gamaches. En dépit de cette segmentation administrative, la vallée de la Bresle constitue un bassin de vie cohérent, marqué par des flux économiques, sociaux et paysagers qui transcendent ces frontières administratives.

Partenaires locaux et points d'appui

Afin de s'inscrire dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle, l'artiste ou le collectif prendra appui sur un réseau d'acteurs démultiplicateurs partenaires du Château de Bouillancourt-en-Séry, tels que :

- Les communes de Gamaches, Blangy-sur-Bresle, Oisemont et Bouillancourt-en-Séry, et nos interlocuteurs au sein des municipalités.
- Les 3 EPCI : communauté de communes des Villes-Sœurs, communauté de communes Interrégionale « Aumale-Blangy sur Bresles » et la communauté de communes « Somme Sud-Ouest ».
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Centre Pastel, Jardins de la Bresle, Comme un compost, Ferme européenne des enfants...)
- Le milieu associatif (Association Mosaïque, club des retraités Metra, Carcahoux, club des Aînés de Gamaches, mission locale Picardie Maritime, club de football de Bouillancourt-en-Séry, centre social d'Aliermont, association Union du Nouveau développement des métrages, épicerie coopérative « Chlachuchon »...)
- Les acteurs culturels du territoire (les bibliothèques, théâtre des charmes, Archipop...).

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de deux mois pleins, consécutifs, soit 8 semaines, du 1^{er} Mai au 30 Juin 2026.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **En amont de la résidence-mission**

L'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry prend contact avec l'artiste retenu et l'accompagne dans l'identification et la prise de contact avec les acteurs du territoire considéré. L'Association organise aussi une rencontre au Château de Bouillancourt entre l'artiste et l'association, en amont de la résidence. Cette rencontre est l'occasion de découvrir le château de Bouillancourt et son environnement associatif, mais aussi de partir à la découverte du territoire. C'est aussi l'occasion d'une première rencontre avec des partenaires possibles sur le territoire.

- **Pendant le temps de la résidence, une première phase d'immersion**

La résidence-mission commence au début du mois de mai par une première phase d'immersion, qui vise à permettre la rencontre avec les acteurs du territoire identifiés en amont. Cette période est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations, en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations, professionnels... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les habitants, dont le jeune public.

- **Au cours de la résidence**

Au cours de la résidence, l'artiste et l'ensemble des acteurs rencontrés se retrouvent afin de construire des formes d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques à mener en direction des habitants.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste résident et aux équipes professionnelles. Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission notamment sur des événements forts se déroulant au château ou chez les différents partenaires.

Pilotage et accompagnement

L'Association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry est l'opérateur principal de la résidence-mission. Elle s'adjoit l'appui des autres partenaires engagés dans le projet de la résidence-mission : la DRAC Hauts-de-France, et les quatre communes du périmètre d'action de la résidence.

À ce titre, l'association :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans la découverte du territoire et des acteurs ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, souhaitant s'associer aux actions ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes de professionnels et aide à la

- réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

L'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry s'engage à renforcer le déploiement de la résidence par des pistes de travail et des projets pouvant servir d'appui aux objectifs de la résidence, à suivre les actions menées par le collectif ou l'artiste résident dans leur périmètre d'action, à participer aux initiatives transversales proposées tant par le collectif ou l'artiste que par les partenaires.

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne soit censé ignorer la présence de ou des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents.

Conditions financières

Les contributions respectives du Château de Bouillancourt et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence est fixée à 6 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 12 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.
- Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant, de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, le Château de Bouillancourt-en-Séry met à disposition une chambre pour l'artiste retenu, qui bénéficie

aussi d'un accès aux espaces communs du château (cuisine, salons, salle-de-bain). L'artiste bénéficie aussi d'un lieu à l'intérieur du château, le Fruitier, qui lui est spécifiquement dédié pendant la durée de la résidence.

L'artiste en résidence pourra bénéficier d'une enveloppe de **3000 euros**, attribuée sur présentation de justificatifs qui devront être consacrés aux frais liés à la mise en œuvre de la résidence-mission (frais de déplacement, achats de petit matériel, aménagements nécessaires à la résidence...).

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'Association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry et de l'artiste résident sera signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Procédure à suivre pour la candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission.
- un curriculum vitae.
- Un permis de conduire
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
 - un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;

Il est rappelé qu'il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, en revanche, évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la coréalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu courant février.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard le 8 mars 2026 par envoi électronique avec comme sujet : « En remontant la Bresle... » suivi du nom de l'artiste candidat à l'adresse suivante : tanguy.delebarre@outlook.com

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES CANDIDATURES : LE 8 MARS 2026

L'équipe « résidence-mission » à Comm'un château de Bouillancourt

Tanguy Delebarre – co-responsable de la résidence-mission au château de Bouillancourt
tanguy.delebarre@outlook.com

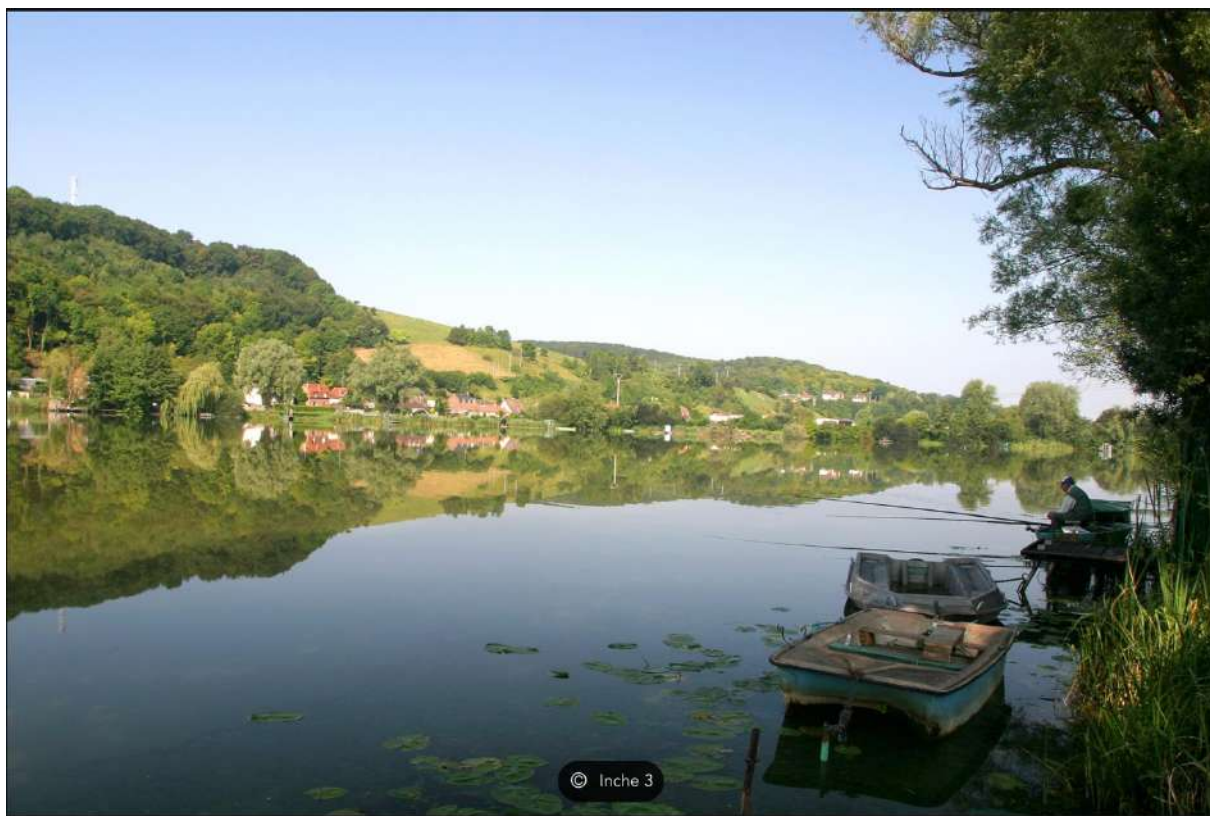
Clément Métézeau - co-responsable de la résidence-mission au château de Bouillancourt
cmtzeau@gmail.com

Eva Bitton - Responsable des résidences au Château de Bouillancourt
evabitton1@gmail.com

Simon de Lardemelle - Responsable des résidences au Château de Bouillancourt
simon@chateaudebouillancourt.com

Annexes

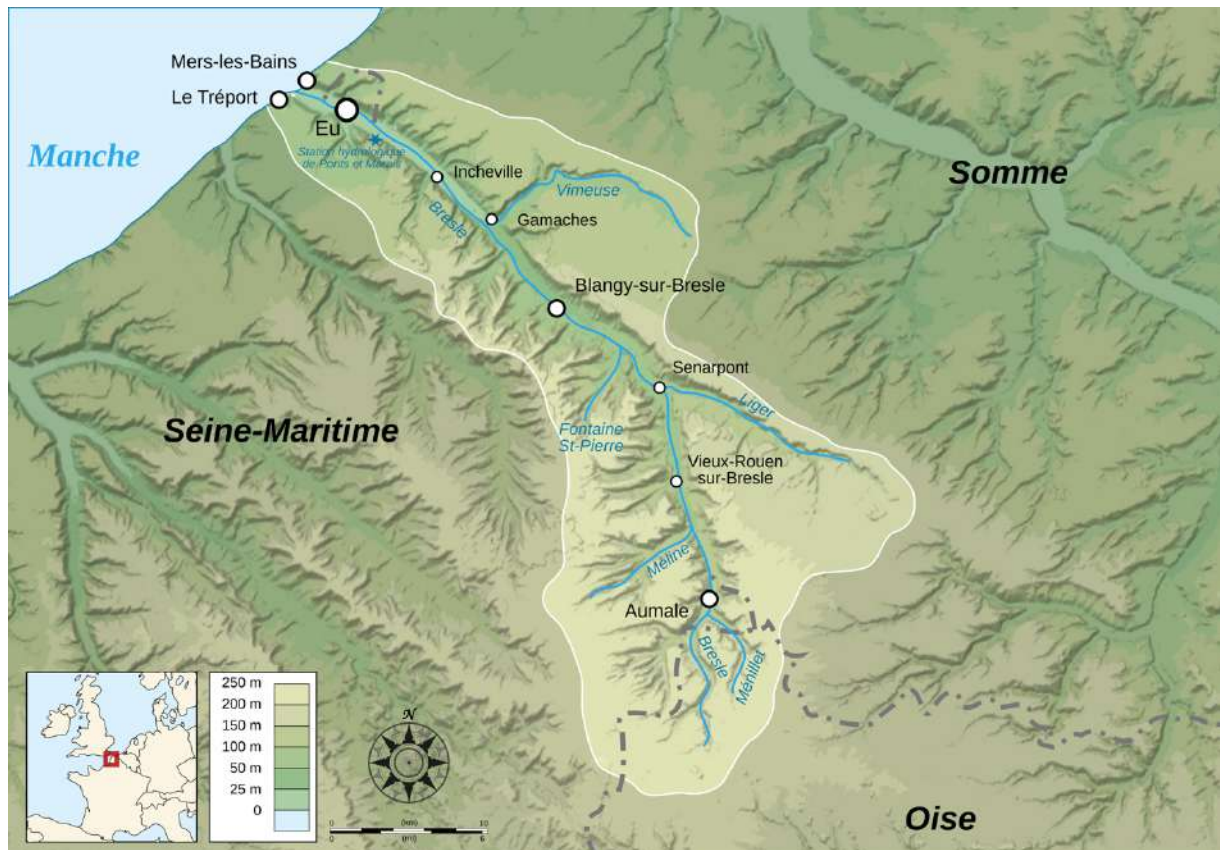
Annexe 1 : Un pêcheur sur la Bresle, source : Inche 3, « Vallée de la Bresle, vallée verte et active »



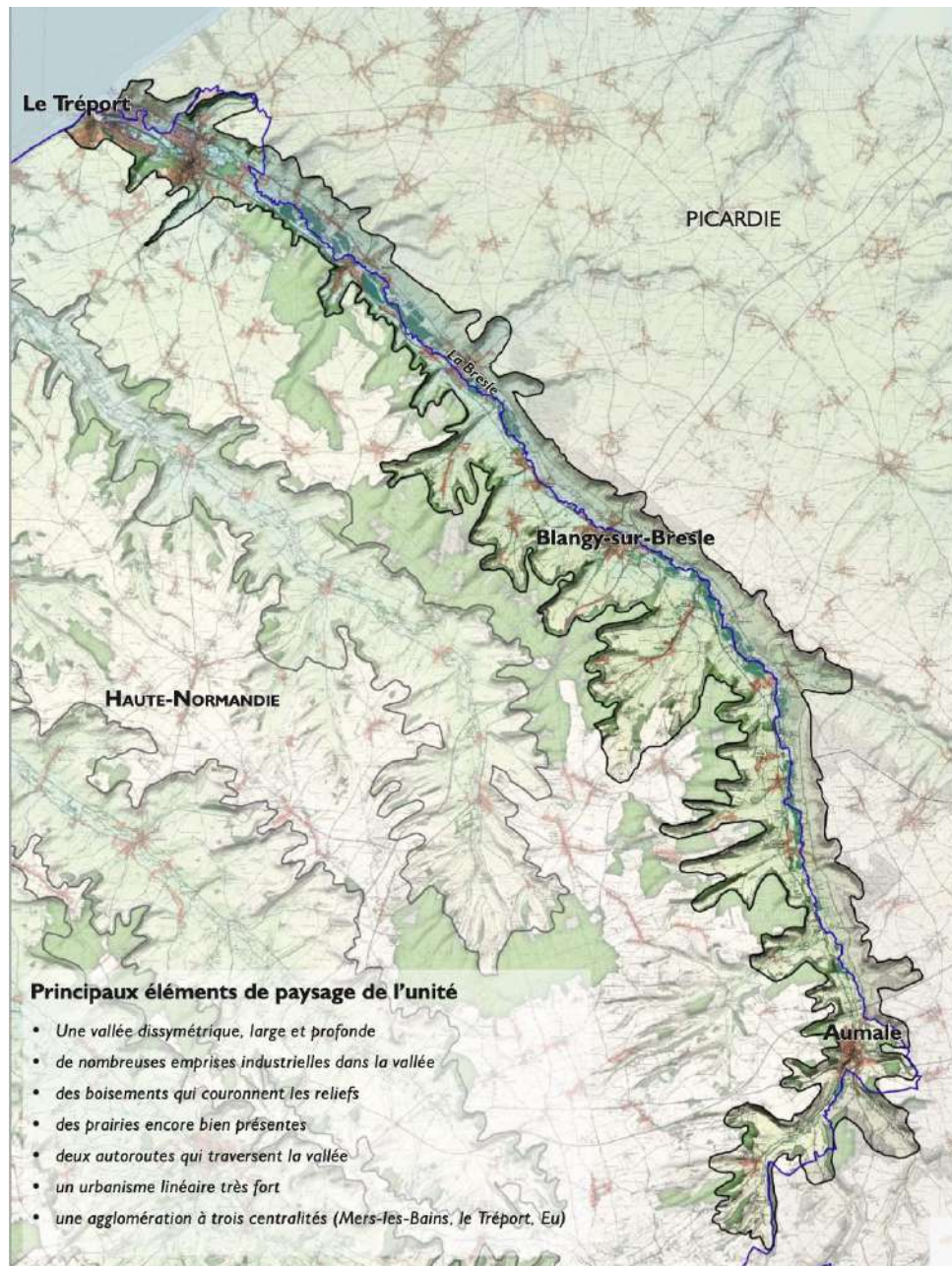
Annexe 2 : Moulin sur la Bresle, Penthievre, source : domaine de Penthievre



Annexe 3 : Carte du bassin versant de la Bresle

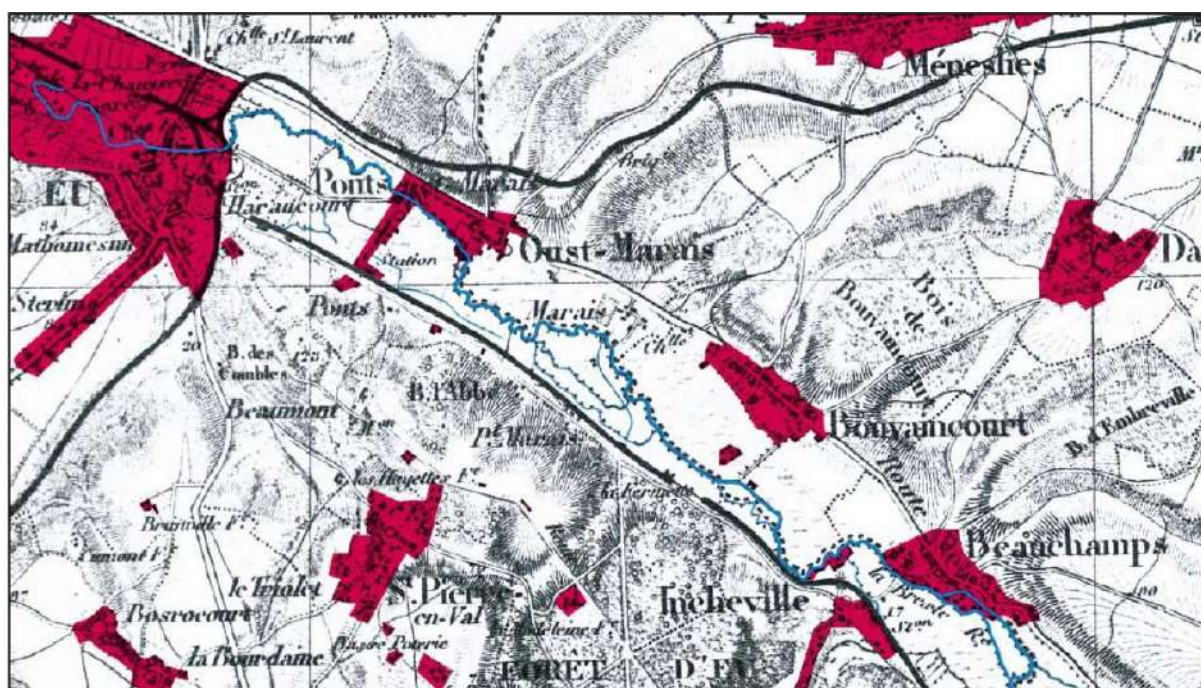


Annexe 4 : La vallée de la Bresle, un territoire urbanisé, industriel et agricole, entre Picardie et Normandie

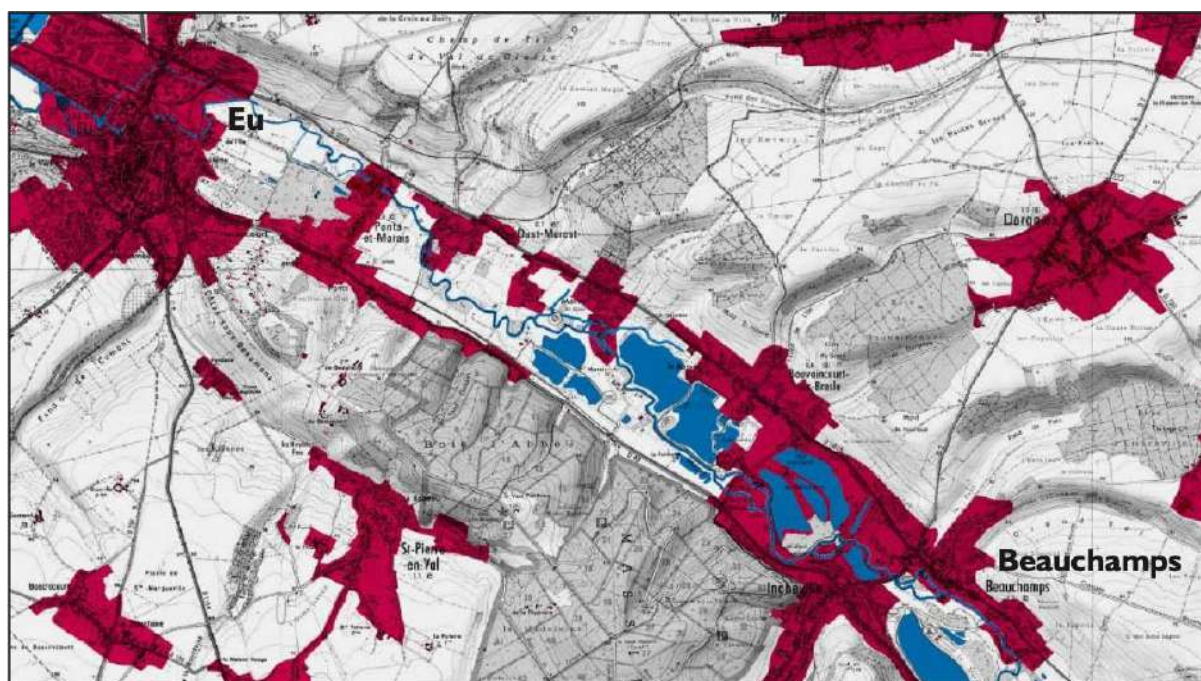


Source : Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Normandie

Annexe 5 : L'urbanisation entre Eu et Beauchamps, le long de la Bresle.



Carte d'État Major (1880)



carte IGN 1/25 000 (2008)

Source : Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Normandie